

AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX DE PATINAGE SYNCHRONISÉ 2011 DU QUÉBEC

Dates : 4 au 6 février 2011
Lieu : Québec
Sanction : S-10-005

TABLE DES MATIÈRES

PHILOSOPHIE DE LA COMPÉTITION	p. 3
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	p. 4
Personnes-ressources	p. 4
Patinoires	p. 4
Hébergement	p. 4
Inscription	p. 4
Droits d'inscription	p. 5
Inscription sur place	p. 5
Accréditation des entraîneurs et des gérants d'équipe	p. 5
Accréditation des entraîneurs aux Championnats de patinage synchronisé	
BMO – Patinage Canada 2011	p. 6
Musique	p. 7
Prix	p. 7
Horaire des épreuves	p. 7
Responsabilité	p. 8
RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX	
Admissibilité	p. 8
Épreuves	p. 8
Quota maximal atteint aux Championnats régionaux	p. 10
Remplaçants	p. 10
Tirages au sort	p. 10
Ordres de départ	p. 11
Tenue des épreuves	p. 11
Calcul des résultats	p. 11
Système de notation et de jugement	p. 11

Qualifications pour participer aux Championnats de patinage synchronisé	
BMO – Patinage Canada 2011	p. 12
Glacé d'entraînement	p. 13
Début et conclusion d'un programme	p. 13

SERVICES

Vidéographie	p. 13
Billets	p. 14
Horaire provisoire (ci-joint)	

PHILOSOPHIE DE LA COMPÉTITION

Les Championnats régionaux de patinage synchronisé font partie du système de qualification des Championnats de patinage synchronisé de Patinage Canada. Ces compétitions sont planifiées, gérées et exécutées en alternance par les différentes sections de Patinage Canada, en collaboration avec une équipe d'organisation bénévole locale.

Cette compétition vise à donner aux équipes de patinage synchronisé des occasions de développement et de compétition leur permettant de se qualifier pour les Championnats de patinage synchronisé de Patinage Canada dans les catégories novice, intermédiaire, ouverte, junior et senior. La meilleure équipe de chacune des cinq catégories de qualification dans chaque région pourra avancer aux Championnats de patinage synchronisé BMO – Patinage Canada. Des inscriptions supplémentaires sont accordées aux régions en fonction du classement de leurs équipes aux Championnats nationaux de l'an dernier et du nombre de membres régionaux.

Le choix de la ville hôte est fait de façon à tenir les championnats tour à tour dans les différentes régions afin d'équilibrer le plus possible les coûts que doivent payer les participants d'année en année et de présenter le patinage synchronisé dans des collectivités de chaque section.

En plus de permettre aux participants de relever les défis associés à ce niveau de compétition et de contribuer à leur épanouissement, ce système de compétition donne, entre autres, aux patineurs la possibilité de vivre la diversité culturelle du Canada en découvrant les régions qui organisent les championnats.

Les participants à cette compétition cherchent non seulement à se qualifier pour les Championnats de patinage synchronisé de Patinage Canada, mais également à vivre une expérience complète, à savoir la satisfaction personnelle d'avoir atteint leurs objectifs de compétition, l'amélioration de leurs connaissances sur le Canada et l'occasion de rencontrer des concurrents de toutes les régions du pays et de vivre la camaraderie dans le cadre de voyages en équipe.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les Championnats régionaux de patinage synchronisé 2011 du Québec se dérouleront conformément aux règlements de Patinage Canada en vigueur pour les compétitions de qualification de patinage synchronisé. Les clubs hôtes de cette compétition sont le CPA Charlesbourg et CPA Québec inc. de la section Québec de Patinage Canada.

PERSONNES-RESSOURCES

Gestionnaire des compétitions :	Denis Beaudoin
Co-présidents du comité organisateur :	Nathalie Lepage Jean Thivierge
Coordonnatrice technique :	Diane Choquet 514.252.3073 # 3541 dchoquet@patinage.qc.ca

PATINOIRES

Nom de la patinoire	Dimensions de la surface glacée :
Pavillon de la jeunesse 250, boul. Wilfrid-Hamel, édifice F Québec (Québec) G1L 5A7	100 x 200 pieds

HÉBERGEMENT

Veuillez consulter la liste des hôtels sur notre site web au www.patinage.qc.ca sous « Compétitions ».

Remarque : Les patineurs, les gérants d'équipe, les entraîneurs et les parents doivent réserver leur chambre directement auprès de l'hôtel de leur choix.

INSCRIPTION

L'inscription aux Championnats régionaux de patinage synchronisé se déroule en deux étapes (les deux étapes doivent être faites pour que votre inscription soit acceptée) :

Première étape : envoi des formulaires papier et du paiement

Pour s'inscrire, les équipes doivent remplir tous les formulaires joints à cet avis de compétition, accompagnés des droits d'inscription. Ces documents doivent être reçus au plus tard au bureau de la Fédération le **15 décembre 2010 à 16 h.**

Fédération de patinage artistique du Québec
a/s Diane Choquet, coordonnatrice
4545, Pierre-de Coubertin
CP 1000, Succ. M
Montréal (QC) H1V 3R2

Deuxième étape : mise à jour en ligne du profil de l'équipe

Le club, l'entraîneur ou le gérant de l'équipe doit inscrire en ligne l'équipe à l'événement. Pour l'inscription d'une nouvelle équipe, seul le club a accès au dossier de l'équipe dans la section Connexion des membres. Le club peut ensuite accorder l'accès au dossier au gérant ou à l'entraîneur de l'équipe.

Chaque équipe s'inscrit en ligne aux Championnats régionaux pertinents. Elle veille à s'assurer que tous les renseignements généraux, les renseignements sur l'équipe et ses membres de même que les renseignements concernant la musique sont fournis au plus tard le **15 décembre 2010 à 16 h**.

L'équipe doit également envoyer en ligne ses feuilles de contenu de programme au plus tard une semaine avant le début de la compétition, soit le **27 janvier 2011**.

DROITS D'INSCRIPTION

Équipe : 200 \$
Patineurs : 15 \$

Libellez le chèque au nom de : Fédération de patinage artistique du Québec

INSCRIPTION SUR PLACE

Toutes les équipes, les entraîneurs et les gérants d'équipes sont tenus de s'inscrire sur place au Pavillon de la Jeunesse. L'inscription se déroulera en tout temps et débutera une heure avant la première pratique officielle.

Seuls les patineurs dont les noms figurent sur le formulaire d'inscription de l'équipe à titre de membres ou de remplaçants seront autorisés à patiner. Seuls les patineurs dont les noms figurent sur le formulaire d'inscription aux Championnats régionaux de patinage synchronisé seront autorisés à patiner aux Championnats nationaux de patinage synchronisé 2011 (règlement 6404). Le remplacement ou l'ajout de membres est interdit. Le nombre permis de remplaçants est de quatre par équipe.

POLITIQUE D'ACCRÉDITATION POUR LA COMPÉTITION

Entraîneurs

Pour être accrédités pour les Championnats régionaux de patinage synchronisé 2011, tous les entraîneurs doivent satisfaire aux normes décrites aux règlements 2401 et 2402, comme énoncé ci-dessous :

Les entraîneurs doivent :

- être au moins certifiés au niveau 2 du PNCE ou accrédités du Programme EIPSEP dans n'importe quelle discipline, pour les catégories novice, intermédiaire, ouverte, junior et senior;
- être au moins certifiés au niveau 1 du PNCE ou comme entraîneurs primaires de Patinage STAR pour les autres catégories;
- être membres en règle de Patinage Canada;

- avoir un certificat valide de secourisme;
- s'inscrire en personne et montrer leur carte d'identité avec photo émise par leur section.

Les entraîneurs doivent porter en tout temps leur accréditation et carte d'identité à photo de leur section.

Gérants d'équipe et accompagnateurs

Les gérants d'équipe et les accompagnateurs doivent être des membres en règle de Patinage Canada, conformément à la politique sur l'accréditation.

Si le gérant d'équipe est également entraîneur, il doit satisfaire à toutes les exigences d'un entraîneur professionnel pour les épreuves auxquelles son équipe participe, en plus d'avoir la certification du PNCE de niveau approprié, un certificat de secourisme valide et être membre en règle de l'association.

L'accréditation est accordée à deux entraîneurs, un gérant d'équipe et deux accompagnateurs, soit un total de cinq personnes par équipe. Les noms et les numéros de Patinage Canada des personnes accréditées DOIVENT figurer sur le formulaire d'inscription à la compétition sous « personnel présent ».

L'entraîneur principal et un remplaçant (un patineur) se tiennent à l'entrée de la patinoire tandis que le gérant d'équipe et d'autres remplaçants se tiennent à la sortie de la patinoire, soit dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes. Les accompagnateurs sont autorisés à rester dans les vestiaires SEULEMENT; il leur est interdit d'aller au niveau de la glace durant les séances d'entraînement et la compétition (y compris dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes).

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS AUX CHAMPIONNATS DE PATINAGE SYNCHRONISÉ BMO – PATINAGE CANADA 2011

Les entraîneurs qui désirent être accrédités par l'association pour les Championnats de patinage synchronisé 2011 de Patinage Canada doivent :

- être au moins certifiés au niveau 2 du PNCE ou accrédités du Programme EIPSEP dans n'importe quelle discipline, pour les catégories novice, intermédiaire, et ouverte, et certifiés au niveau 3 du PNCE pour les catégories junior et senior;
- être membres en règle de Patinage Canada;
- avoir un certificat valide de secourisme;
- s'inscrire en personne et montrer leur carte d'identité avec photo émise par leur section.

Les entraîneurs nouveaux ou étrangers qui ne satisfont pas aux critères susmentionnés ne seront accrédités que s'ils sont qualifiés, conformément aux politiques et procédures de Patinage Canada.

MUSIQUE

Toutes les pièces musicales doivent relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les équipes qui font composer en tout ou en partie la musique de leurs programmes seront tenues d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision, ou d'obtenir l'autorisation nécessaire des sociétés possédant les droits d'exécution.

Exigences pour la musique

Chaque équipe doit fournir deux CD pour la compétition au moment de l'inscription : un CD pour la compétition marqué « bande maîtresse » et un CD de rechange marqué « copie ». La musique sera conservée au Pavillon de la Jeunesse.

Exigences pour les CD :

1. Il ne doit y avoir qu'un (1) seul programme par CD;
2. Le début de la musique doit être enregistré à moins de deux secondes de l'amorce du CD;
3. Le nom de l'équipe, suivi de la durée de la musique (et non celle du temps de patinage), doit être indiqué clairement sur le CD;
4. Chaque CD doit être présenté dans son coffret de plastique, sur lequel sont indiqués le nom de l'équipe, le nom de l'épreuve et la durée totale de la musique.

PRIX

Conformément au règlement E—1.5 du Manuel de gestion des compétitions de Patinage Canada.

Les médailles des Régionaux de patinage synchronisé de Patinage Canada seront décernées aux trois meilleures équipes de chaque épreuve. Si seulement deux équipes participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si une seule équipe est inscrite à l'épreuve, il fera une démonstration, mais n'aura pas de médaille.

La remise des médailles aura lieu en salle au Pavillon de la Jeunesse.

HORAIRE DES ÉPREUVES

L'horaire définitif des épreuves et des séances d'entraînement sera affiché sur le site Web de l'événement à www.patinage.qc.ca sous « Compétitions ».

Vous trouverez ci-joint un horaire provisoire.

Information pour les patineurs membres de plus d'une équipe : en cas de conflit d'horaire d'une séance d'entraînement et d'une épreuve, il revient au patineur, à l'entraîneur ou au gérant d'équipe de décider de ce qui est prioritaire. Le comité hôte ne peut modifier les

ordres officiels de départ ou de début d'une épreuve pour répondre aux besoins des concurrents qui patinent avec plus d'une équipe.

RESPONSABILITÉ

Patinage Canada et le comité hôte n'assument aucune responsabilité pour toute blessure corporelle ou personnelle, ou pour toute perte matérielle ou tout dommage matériel subis par les participants et les officiels. Comme condition et en considération de leur participation aux Championnats régionaux de patinage synchronisé, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer tout risque de blessure ou de dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation des Championnats régionaux de patinage synchronisé, et renoncer à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, et l'équipe bénévole des Championnats régionaux de patinage synchronisé 2011 du Québec et leurs représentants; leur inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

Le comité hôte offrira des services médicaux d'urgence aux concurrents et aux officiels pendant les périodes d'entraînement et de compétition aux dates de l'événement.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

ADMISSIBILITÉ

Les Championnats régionaux de patinage synchronisé 2011 du Québec sont ouverts à toutes les équipes des sections qui sont inscrites à Patinage Canada, conformément au règlement B-4.4 de la section 6000 du Manuel technique de Patinage Canada, et qui satisfont aux exigences énoncées dans la description des épreuves. Il n'y a pas de processus de qualification pour participer à la compétition, mais il pourrait y avoir une ronde de qualification si le nombre d'inscriptions l'exigeait.

ÉPREUVES

Les Championnats régionaux de patinage synchronisé 2011 du Québec doivent comprendre les épreuves suivantes. Il n'y a aucune exigence en matière de test. Les catégories suivantes sont fondées sur l'âge et le nombre de patineurs. Voir les règlements 6301 et 6403 (catégories qualificatives) et les règlements B-3.1 et 4.2 de la section 6000 du Manuel technique de Patinage Canada.

Novice

Une équipe de 12 à 16 patineurs. Les patineurs doivent être âgés d'au moins 10 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition, mais 75 % des membres de l'équipe doivent être âgés de moins de 15 ans et 25 % de moins de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Intermédiaire

Une équipe de 12 à 16 patineurs. Les patineurs doivent être âgés d'au moins 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition, mais de moins de 25 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Ouverte

Une équipe de 12 à 16 patineurs. Les patineurs doivent être âgés d'au moins 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Junior

Une équipe de 16 patineurs. Les patineurs doivent être âgés d'au moins 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition, mais de moins de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Senior

Une équipe de 16 patineurs. Les patineurs doivent être âgés d'au moins 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

ÉPREUVES NON QUALIFICATIVES

Débutant II

Une équipe de 8 à 16 patineurs. Les membres de l'équipe doivent être âgés de moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition. Au moins 75% des patineurs ne doivent pas avoir atteint l'âge de 10 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Élémentaire

Une équipe de 8 à 16 patineurs. Les membres de l'équipe doivent être âgés de moins de 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition. Au moins 75% des patineurs doivent être âgés de moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Juvenile

Une équipe de 8 à 16 patineurs. Les membres de l'équipe doivent être âgés de moins de 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Pré-novice

Une équipe de 8 à 16 patineurs. Les patineurs doivent être âgés de moins de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition et au moins 75% des membres de l'équipe doivent être âgés d'au moins de 10 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Adultes PSy III

Une équipe de 8 à 20 patineurs. Les patineurs doivent être âgés de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition. Au moins 50% des patineurs doivent être âgés de 35 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Adultes PSy II

Une équipe de 8 à 20 patineurs. Les patineurs doivent être âgés de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition. Au moins 75% des patineurs doivent être âgés de 25 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Adultes PSy I

Une équipe de 8 à 20 patineurs. Les patineurs doivent être âgés de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

QUOTA MAXIMAL ATTEINT AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX (Règlement 7701 (8)) : Si le quota maximum n'est pas atteint dans la catégorie junior ou senior à un championnat régional de patinage synchronisé en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions, le championnat peut avoir lieu mais sa tenue n'est pas obligatoire. (Si une équipe décide de ne pas concourir en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions, elle doit néanmoins soumettre tous les formulaires exigés et les droits d'inscription avant la date limite d'inscription.)

REMPLAÇANTS

Il peut y avoir un maximum de quatre remplaçants par équipe pour toutes les catégories.

Problèmes pouvant survenir pendant une performance

Advenant qu'un objet (accessoire à cheveux ou autre) tombe sur la glace pendant le déroulement du programme, le représentant technique ou son remplaçant désigné peut demander à un remplaçant de l'équipe de ramasser l'objet sur la patinoire, assurant ainsi la sécurité des patineurs sans avoir à interrompre le programme. À cette fin, on demande, dans la mesure du possible, que toutes les équipes postent une remplaçante ou un remplaçant en patins, sans protège-lames, près de l'entrée de la patinoire pendant la présentation du programme de l'équipe.

TIRAGES AU SORT

Il y aura tirage au sort pour la première partie de toutes les épreuves. C'est le spécialiste en chef des données qui effectue les tirages au sort, conformément aux dispositions du règlement 7000-H-1.1 du Manuel de gestion des compétitions de Patinage Canada. L'ordre de départ pour la première partie des épreuves de qualification sera publié dix jours avant le début de la compétition. Les ordres de départ tirés au sort (initial et subséquents) s'appliquent aussi aux séances d'entraînement officielles pour toutes les parties de la compétition.

Les tirages au sort pour les épreuves subséquentes (dont celles pour lesquelles le programme libre est exécuté deux fois) se dérouleront au Pavillon de la Jeunesse. Au moment de l'inscription, on informera les équipes de l'heure et du lieu de tous les tirages.

Un entraîneur ou un capitaine d'équipe ou les deux devront assister à tous les tirages subséquents. Si une équipe n'est pas représentée, le représentant ou la représentante technique effectuera le tirage au sort au nom de l'équipe. Les résultats des tirages au sort pour les parties subséquentes de l'épreuve seront affichés immédiatement après l'annonce des résultats de la partie précédente.

ORDRES DE DÉPART (règlement 7000-H-1.4)

(1) **ORDRE DE DÉPART DE LA PREMIÈRE PARTIE D'UNE ÉPREUVE** : L'ordre de départ sera déterminé par tirage au sort pour chaque épreuve, sauf dans le cas suivant : si une épreuve comprend un programme court et un programme libre, l'ordre de départ du programme libre sera déterminé à partir des résultats du programme court, comme suit :

(2) **ORDRE DE DÉPART D'UNE PARTIE SUBSÉQUENTE D'UNE ÉPREUVE** : Dès que possible après avoir déterminé les résultats de la partie précédente, l'arbitre ou l'arbitre adjoint, en présence d'au moins une équipe, répartira les équipes en vue du tirage au sort de la partie subséquente (dans l'ordre dans lequel elles ont terminé la partie précédente) en nombre le plus petit possible de groupes égaux. Si le nombre d'équipes ne peut être divisé également, le dernier groupe à patiner (et autant de groupes précédents que nécessaire) doit contenir une équipe de plus que le premier groupe. Le groupe ayant le classement le moins élevé doit patiner le premier, le deuxième moins élevé en deuxième, et ainsi de suite.

ÉGALITÉS (règlements provisoires pour le CPC, Section A – Détermination des résultats de chaque partie d'une compétition) :

(2) d. Si deux ou plus de deux équipes ont obtenu le même résultat, la note technique totale départage l'égalité pour le programme court et la note des composantes de programme départagent l'égalité pour le programme libre. Si ces résultats sont aussi égaux, les équipes demeurent ex aequo.

TENUE DES ÉPREUVES

Consultez les sections E, F, G et H du Manuel de gestion des compétitions de Patinage Canada ainsi que le Manuel des règlements provisoires sur le CPC de Patinage Canada (sections A et B) pour connaître les règlements qui régissent spécifiquement les Championnats régionaux de patinage synchronisé, lesquels ont préséance sur les autres règlements relatifs aux compétitions de Patinage Canada énoncés dans différentes sections du Manuel des règlements et dans les Politiques et procédures. Les règlements qui régissent normalement les compétitions de patinage s'appliqueront, s'il y a lieu.

CALCUL DES RÉSULTATS

On utilisera le système de Calcul des points cumulatifs.

SYSTÈME DE NOTATION ET DE JUGEMENT

Le jugement des programmes libres des catégories novice, intermédiaire et ouverte est comme suit :

- Chaque équipe Novice, Intermédiaire et Open exécute son programme libre deux fois, devant deux jurys de juges différents. Les résultats finaux tiendront compte des résultats combinés des deux performances et seront établis à l'aide de coefficients, comme suit :

- Pour la première partie de l'épreuve, la note totale du programme libre sera multipliée par un coefficient de 0,5. Pour la seconde partie de l'épreuve, la note totale du programme libre sera multipliée par un coefficient de 1,0.
- Le tirage au sort pour le second programme libre sera déterminé selon le classement, en fonction des résultats du premier programme, de la même façon que pour une épreuve comportant un programme court et un programme libre.
- La deuxième note (composantes du programme) servira à départager les égalités dans les deux programmes libres.

QUALIFICATIONS POUR PARTICIPER AUX CHAMPIONNATS DE PATINAGE SYNCHRONISÉ BMO – PATINAGE CANADA 2011

Les équipes se qualifieront pour participer aux Championnats de patinage synchronisé BMO – Patinage Canada (règlement 7705) comme suit :

- (1) Le résultat final de chaque événement régional déterminera quels concurrents sont admissibles à participer à la compétition nationale de qualification équivalente.
- (2) **CATÉGORIES NOVICE, INTERMÉDIAIRE, OUVERTE, JUNIOR ET SENIOR** : Les équipes qui se classent en première place dans les catégories novice, intermédiaire, ouverte, junior et senior aux épreuves de qualification régionales peuvent être choisies pour représenter leur section à la compétition nationale de qualification respective.
- (3) **INSCRIPTIONS SUPPLÉMENTAIRES EN FONCTION DU NOMBRE DE MEMBRES ASSOCIÉS INSCRITS DANS LA SECTION** : Pour chaque tranche de 15 000 membres associés inscrits dans la région, une équipe supplémentaire peut être inscrite dans chaque catégorie à l'événement national de qualification. Le nombre de membres de soutien sera déterminé en fonction de l'année d'adhésion, du 1^{er} septembre au 31 août de l'année précédant l'événement national de qualification.
- (4) Les équipes classées parmi les cinq premières aux Championnats de patinage synchronisé de Patinage Canada permettront à leur région d'obtenir une ou plusieurs inscriptions supplémentaires dans la ronde de qualification nationale de l'année suivante.

Quotas pour les Championnats nationaux de patinage synchronisé 2011 :

Région	Novice	Intermédiaire	Ouverte	Junior	Senior
Montagne: BC/YT, AB/NT/NU	3	3	4	3	3
Prairie: SK, MB	1	1	1	1	1
Ontario: NO, WO, CO, EO	8	8	7	8	9
Québec: QC	5	5	5	5	4
Atlantique: NB, NS, PEI, NL	2	2	2	2	2
Total	19	19	19	19	19

Si, pour une raison ou pour une autre, une équipe ne peut pas prendre part aux Championnats de patinage synchronisé de Patinage Canada, l'équipe ou les équipes suivantes au classement auront la possibilité d'y participer.

Les droits d'inscription et les formulaires exigés doivent parvenir au bureau national de Patinage Canada au plus tard 24 heures après la fin des Championnats régionaux de patinage synchronisé. Ces droits et formulaires doivent être remis au comité organisateur des Championnats régionaux.

Les formulaires exigés doivent être signés par TOUS les concurrents (ou le parent/tuteur moins de 19 ans) qualifiés aux Championnats nationaux de patinage synchronisé BMO 2011. Les patineurs qui ne complètent pas cette exigence ne recevront pas d'accréditation à l'événement.

* Gérant d'équipe / entraîneurs : c'est votre responsabilité de vous assurer que tous les documents sont complets. Exemple : si vous soumettez un droit d'entrée pour une équipe de 20 patineurs, il devrait aussi y avoir 20 formulaires signés accompagnant le chèque.

GLACE D'ENTRAÎNEMENT

Après s'être inscrites ou avoir participé à une séance d'entraînement officielle prévue pour une compétition, les équipes ne sont pas autorisées à s'entraîner ou à patiner ailleurs que sur la glace officielle d'entraînement ou de la compétition prévue pour leur épreuve.

DÉBUT ET CONCLUSION D'UN PROGRAMME (règlement 6710)

ENTRÉE SUR LA PATINOIRE ET SORTIE :

Des périodes d'échauffement sont accordées aux équipes.

- (a) Chaque équipe aura droit à une période d'échauffement d'une (1) minute (sans musique) sur la surface glacée de la compétition immédiatement avant sa performance. Le chronométrage de la période d'échauffement commence dès que le nom de l'équipe est annoncé.
- (b) Une équipe ne peut prendre plus de trente secondes pour quitter la patinoire, lors du programme court et du programme libre.

SERVICES

VIDÉOGRAPHIE

Commande sur place :

Éric Massé

a/s Occipital inc.

2548, rue Marquette

Longueuil (QC) J4K 0A3

450.616.7548 masse.eric@videotron.ca

BILLETS

Les billets pourront être achetés au Pavillon de la jeunesse les jours de compétitions.

Adulte :	10 \$	Passeport 2 jours :	15 \$	3 jours :	20 \$
Enfant 4 à 12 ans :	8 \$	Passeport 2 jours :	10 \$	3 jours :	15 \$
Enfant 3 ans et moins :	gratuit				

CET AVIS POURRAIT ÊTRE MODIFIÉ SANS PRÉAVIS

**RÉGIONAUX DE PATINAGE SYNCHRONISÉ
QUÉBEC 2011**

VENDREDI	
Débutant II - Pratique	10:00
Élémentaire - Pratique	10:40
Glace	11:00
Élémentaire - Pratique	11:15
Glace	12:15
Débutant II - Compétition	12:30
Glace	12:50
Élémentaire - Compétition	13:05
Glace	13:50
Juvenile - Pratique	14:00
Glace	15:10
Juvenile - Pratique	15:20
Pré-Novice - Pratique	15:30
Glace	16:20
Pré-Novice - Pratique	16:30
Glace	17:30
Juvenile - Compétition	17:45
Glace	18:35
Pré-Novice - Compétition	18:50
FIN	19:55

SAMEDI		
Adulte III - Pratique	00:40	08:00
Adulte II - Pratique	01:10	08:40
Adulte I - Pratique	00:50	09:50
Glace	00:15	10:40
Adulte III - Compétition	00:25	10:55
Glace	00:15	11:20
Adulte II - Compétition	00:55	11:35
Glace	00:15	12:30
Adulte I - Compétition	00:25	12:45
Glace	00:15	13:10
Novice - Pratique	01:40	13:25
Intermédiaire - Pratique	01:40	14:35
Glace	00:15	16:15
Open - Pratique	00:40	16:30
Junior court - Pratique	00:20	17:10
Senior court - Pratique	00:20	17:30
Glace	00:15	17:50
Novice - Compétition	00:45	18:05
Glace	00:15	18:50
Intermédiaire - Compétition	01:05	19:05
Glace	00:15	20:10
Open - Compétition	00:35	20:25
Junior court - Compétition	00:10	21:00
Senior court - Compétition	00:10	21:10
FIN		21:20

DIMANCHE	
Novice - Pratique	08:00
Intermédiaire - Pratique	09:10
Glace	10:50
Open - Pratique	11:05
Junior libre - Pratique	11:45
Senior libre - Pratique	12:05
Glace	12:25
Novice - Compétition	12:40
Glace	13:25
Intermédiaire - Compétition	13:40
Glace	14:45
Open - Compétition	15:00
Junior libre - Compétition	15:35
Senior libre - Compétition	15:45
FIN	16:00